



Inscription 2026-2027

Association Sportive

Collège F.A. Ravier de Morestel

L'association sportive est encadrée par les enseignants d'EPS et permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives et / ou artistiques durant toute l'année scolaire et en complément des heures d'EPS. L'AS pourra participer à des rencontres organisées par l'UNSS.

Les activités proposées, avec les créneaux d'entraînements et lieux correspondants, sont les suivantes :

Quoi	Futsal	Badminton	Handball
Quand	Le lundi de 17h00 à 19h00	Le mardi de 17h00 à 18h30, parfois 19h00	Le mercredi de 13h à 15h00
	Rencontres certains mercredis	Rencontres certains mercredis	Rencontres certains mercredis
Où	Gymnase du collège	Gymnase du collège	Gymnase du collège
Enseignant Réfèrent	Monsieur André-Masse	Monsieur Maupay	Madame Larrue

Quoi	Gymnastique	Kickboxing	
Quand	Le mercredi de 13h à 15h	Le jeudi de 17h00 à 18h30	
Où	Gymnase du collège	Gymnase du collège	
Enseignant Réfèrent	Madame Menteur	Madame Larrue	

Le mercredi après-midi, les activités commençant à 13h, les élèves ont la possibilité de rester dans la cour du collège pour prendre leur repas froid, ou dans le hall de vie scolaire en cas de mauvais temps. **Les élèves qui sortent du collège à 12h30 sont alors sous la responsabilité de leurs parents. Dès l'heure de la fin d'activité prévue, les élèves seront sous la responsabilité de leurs responsables légaux.**

La cotisation à l'année est de 30 € pour une ou plusieurs activités toute l'année.

L'AS organise également des sorties ponctuelles (multi-activités lac de Romagnieu, patinoire, canoë, accrobranche). Une participation financière pourra alors être demandée.

Vous avez la possibilité d'acheter le T-shirt de l'AS au prix de 10 € (règlement séparé) :

- ☐ Je souhaite acheter le t-shirt : entourer la taille souhaitée > XS – S – M – L – XL
- ☐ Je ne souhaite pas acheter le t-shirt.

Les étapes pour inscrire votre enfant à l'AS :

- Vous complétez le formulaire en page 2 de cette inscription 2026-27.
- Votre enfant rapporte le document dûment complété accompagné de la cotisation (en chèque à l'ordre de l'AS collège Ravier Morestel, espèce ou carte tattoo) à son enseignant d'EPS.
- L'enseignant d'EPS saisit les informations sur <https://opuss.unss.org/> et procède à l'inscription de l'élève.

Toutes les informations sont sur le blog de l'AS : il est important de le consulter en début de chaque semaine sur la page d'accueil du site internet du collège Ravier : dans la rubrique « actualités » cliquez sur l'article pour voir le détail des activités.



Association Sportive du collège Ravier de Morestel - Inscription 2026-2027

Autorisations parentales.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur(mère, père, tuteur)

Tél : **autorise l'élève :**

Nom :	Prénom :	Sexe :
Né(e) le : / /	Classe (2026-27) :	En situation de handicap : Oui / Non

à s'inscrire à l'Association Sportive du collège F.A. Ravier de Morestel

Activités souhaitées (par ordre de préférence, en fonction des places disponibles)

Choix numéro 1	Choix numéro 2	Choix numéro 3	Choix numéro 4

Autorisation de déplacement :

J'autorise mon enfant à prendre le bus prévu par l'AS pour aller et revenir du lieu d'accueil lors de sorties ou de compétitions avec d'autres collèges.

Le départ et l'arrivée se feront sur le parking devant le gymnase du collège, pour les rencontres comme pour les sorties ponctuelles. Les horaires seront précisés sur le blog de l'AS sur le site du collège.

Je prends connaissance des mentions légales ci-dessous concernant le droit à l'image, le règlement général sur la protection des données (RGPD) et les assurances. Je coche les cases en connaissance de causes :

- Mention Droit à l'Image

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé oui ☐ non ☐

- Mention RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse dpo@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante :

3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Lu et pris connaissance ☐

- Mention Assurances

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée "I.A sport +" de la MAIF pour un complément de 14,15€.

Lu et pris connaissance ☐

Fait à le

Signature du responsable légal :